

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 415

Rubrik: Une nouvelle de Gilbert Baechtold

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vieillesse

Quelqu'un parla de son père. « Admirable ». Un autre vanta son aïeul : quelle bonté ! quelle lucidité ! quelle pénétration ! Ah ! la vieillesse ! Moi je pensais à un ami rencontré sur les mers. Un pacifiste de la première heure, homme aimable qui habitait la banlieue parisienne. J'allais souvent le voir. A l'occasion de ses soixante ans, il nous surprit. Au milieu du repas, à deux reprises, il se leva, se redressa, inclina le menton d'un geste sec puis se recueillit avant de reprendre la conversation. L'année suivante il se mit à nous étreindre à la façon d'un militaire : joue contre joue à gauche, joue contre joue à droite, léger recul et poignée de main, les yeux dans nos yeux. Puis ce fut la période du drapeau. Il l'installa dans son jardin, au milieu des salades, au haut d'un formidable mât. Sa fragile épouse devait le hisser chaque matin en présence du mari au garde à vous. Aujourd'hui le jardinet est transformé en camp militaire. Dès l'aube, le béret tiré sur les sourcils, suspendue à son épaule une mitraillette qu'il a sculptée dans le tiroir d'une commode, mon ami marche à pas cadencés au centre d'un carré de barbelés. Après chaque quart de tour il claqué les talons. De temps en temps, à la grande joie des gamins voisins, il déploie la mitraillette en bois, met en joue, pousse deux cris distincts, séparés par une pause « Taratatata » et « Tata ». Il tire sur les non-pacifistes. C'est aussi la vieillesse ça.

G. B.

PARUTION ESTIVALE DE DP

Rappel : pendant les mois de juillet et d'août, « *Domaine Public* » s'est remis, comme à l'accoutumée, au rythme bi-mensuel qui fut le sien à ses débuts; les prochains numéros paraîtront donc le 11 août (DP 416), le 25 août (DP 417) et le 1er septembre (DP 418).

Initiative Albatros : six Saint-Gallois qui avaient bien les pieds sur terre

Albatros, c'est une initiative populaire lancée sans grand bruit en 1973 par six jeunes ressortissants de la région saint-galloise. Son objectif : introduire des prescriptions plus sévères concernant les gaz d'échappement des véhicules à moteur. Un problème technique, marginal ? Une initiative qui risque en tout cas de passer inaperçue le 25 septembre prochain dans le paquet de propositions soumises au peuple ! A tort. L'initiative Albatros n'est pas seulement technique, elle pose un problème d'importance.

Les bonnes intentions du Conseil fédéral

En 1974 le Conseil fédéral soumet aux Chambres un rapport sur ses intentions en matière de lutte contre le bruit et les gaz d'échappement des véhicules à moteur. Le gouvernement y affirme que seules des mesures restrictives sont susceptibles d'influencer favorablement l'évolution de la technique : les constructeurs ne modifient pas spontanément leurs plans pour produire des moteurs conformes aux exigences de la protection de l'environnement. Il déclare même qu'« aucune entreprise ne saurait faire des plans et prendre des décisions sans se soucier de l'aspect social de l'environnement. Celui qui se laisse surprendre par de nouvelles exigences plus sévères destinées à améliorer la qualité de la vie et, partant, le bien commun, doit endosser la responsabilité de son manque de clairvoyance ».

Des principes à la réalité

Le ton change dans le « message » du Conseil fédéral relatif à l'initiative Albatros publié en septembre 1976. On n'y parle plus des contraintes nécessaires qui doivent corriger les lois du mar-

ché, mais on insiste au contraire lourdement sur les inconvénients que devraient supporter les constructeurs au cas où des normes trop sévères seraient adoptées... En cas de succès de l'initiative un grand nombre de modèles ne pourraient plus être admis sur le marché suisse, ce qui créerait une inégalité entre fabricants et une restriction dans le choix des consommateurs. Pour faire bonne mesure le Conseil fédéral, récession oblige, brandit la menace sur l'emploi dans la branche automobile.

Le poids du lobby automobile

Entre les deux rapports le Conseil fédéral a procédé à une consultation et force est de constater

L'initiative Albatros ne demande pas l'impossible! Un fabricant livre en Suisse depuis plusieurs années des véhicules qui respectent les limites exigées par le texte proposé. Il vend même aux Etats-Unis et au Japon un modèle dont la toxicité des gaz d'échappement est bien inférieure à celle autorisée par l'initiative Albatros.

Selon les déclarations de ce constructeur, les prescriptions suisses ne sont pas assez sévères pour justifier, chez nous, la distribution en grande série de ce modèle...

que c'est le lobby de l'automobile qui a l'oreille de la Division de police, plus attentive aux plaintes des importateurs et du TCS qu'aux revendications des associations qui luttent pour un environnement plus sain; ces dernières se sont plaintes à plusieurs reprises de cette inégalité de traitement et du mépris qu'affichent à leur égard les spécialistes de l'administration, à l'abri dans leurs bureaux climatisés.

Accusations gratuites ? « *Touring* », le journal du TCS, n'a même pas la pudeur de cacher les interventions pressantes et couronnées de succès de la branche automobile (numéro 49 du 9 décembre 1976, pages 1 et 2).